

Programme de l'Association générale des ouvriers allemands (lassalliens)

Leipzig, mai 1863

Sous le nom d'Association générale des ouvriers allemands (*Allgemeiner deutscher Arbeiterverein*), les soussignés fondent, dans les États confédérés allemands, une association qui, partant de la conviction que, seul, le suffrage universel égal et direct peut assurer une représentation convenable des intérêts sociaux de la classe laborieuse allemande, ainsi que l'élimination des antagonismes de classes, poursuit le but d'agir, par la voie pacifique et légale et particulièrement en gagnant à lui l'opinion publique, pour l'établissement du suffrage universel égal et direct.

Programme du SAPD (marxistes)

Eisenach, août 1869

- I. Le Parti ouvrier social-démocrate poursuit l'établissement de l'État populaire libre.
- II. Tout membre du Parti ouvrier social-démocrate s'engage à défendre de toutes ses forces les principes suivants:
 1. Les conditions politiques et sociales présentes sont au plus haut degré injustes; il convient donc de les combattre avec la plus grande énergie.
 2. La lutte pour l'émancipation des classes laborieuses n'est pas une lutte en vue de privilèges et de monopoles, mais une lutte pour l'égalité des droits et des devoirs et pour la suppression de toute domination de classe.
 3. La dépendance économique vis-à-vis du capitalisme constitue, pour le travailleur, la base de la servitude sous toutes ses formes, et la social-démocratie cherche à donner à chaque travailleur le produit intégral de son travail, par l'abolition du mode actuel de production (salarial) et par l'organisation du travail sur une base coopérative.
 4. La liberté politique est la condition la plus indispensable de l'émancipation économique des classes laborieuses. La question sociale est donc inséparable de la question politique, la solution de la première est liée à la solution de la seconde, et elle n'est possible que dans un État démocratique.
 5. Considérant que l'émancipation politique et économique de la classe ouvrière n'est possible que si celle-ci engage solidairement et unitairement la lutte, le Parti ouvrier social-démocrate se donne une organisation uniforme, mais laisse à tous et à chacun la liberté de faire valoir son influence pour le bien de la communauté.
 6. Considérant que l'émancipation du travail n'est ni un problème local ni un problème national, mais un problème social embrassant tous les pays civilisés, le Parti social-démocrate déclare former, autant que les lois sur les associations le permettent, une branche de l'Association Internationale des Travailleurs, et déclare poursuivre le même but que celle-ci.
- III. Au nombre des revendications les plus urgentes dont le Parti ouvrier social-démocrate doit faire l'objet d'une vive agitation, il faut citer les suivantes:

1. Suffrage universel, égal, direct et secret accordé à tous les hommes de vingt ans, pour les élections au Parlement, aux landtags, aux assemblées provinciales et municipales et à tous les autres corps représentatifs. Les représentants élus recevront des émoluments suffisants.
2. Législation directe (c'est-à-dire attribution au peuple du droit de proposer et de rejeter les lois).
3. Suppression de tous les privilèges de classe, de propriété, de naissance et de culte.
4. Substitution d'une milice populaire à l'armée permanente.
5. Séparation de l'Église et de l'État, et séparation de l'École et de l'Église.
6. Instruction obligatoire dans les écoles populaires et instruction gratuite dans tous les établissements d'instruction publique.
7. Indépendance des tribunaux, création du jury et de juridictions professionnelles pour chaque branche d'industrie, procédure publique et verbale; gratuité de la justice.
8. Abrogation de toutes les lois sur la presse, sur le droit de réunion et de coalition; introduction de la journée de travail normale; limitation du travail des femmes, interdiction du travail des enfants.
9. Suppression des impôts indirects; impôt direct unique et progressif sur le revenu et sur les héritages.
10. Appui donné par l'État au mouvement coopératif, crédits spéciaux affectés par l'État aux associations libres de production, sous certaines garanties démocratiques.

Programme de Gotha

mai 1875

I

Le travail est la source de toute richesse et de toute culture, et comme en général le travail productif n'est possible que par la société, son produit intégral appartient à la société, c'est-à-dire à tous les membres de celle-ci, tous devant participer au travail, et cela en vertu d'un droit égal, chacun recevant selon ses besoins raisonnables.

Dans la société actuelle, les moyens de travail sont le monopole de la classe capitaliste; l'état de dépendance qui en résulte pour la classe ouvrière est la cause de la misère et de la servitude sous toutes ses formes.

L'affranchissement du travail exige la transformation des instruments de travail en patrimoine commun de la société et la réglementation, par la communauté, du travail collectif; avec affectation d'une partie du produit aux besoins généraux et partage équitable du reste.

L'affranchissement du travail doit être l'œuvre de la classe ouvrière, en face de laquelle toutes les autres classes ne forment qu'une masse réactionnaire.

II

Partant de ces principes, le Parti ouvrier socialiste d'Allemagne s'efforce, par tous les moyens légaux, de fonder l'État libre et la société socialiste, de briser la loi d'airain des salaires par la destruction du système du travail salarié, d'abolir l'exploitation sous toutes ses formes, d'éliminer toute inégalité sociale et politique.

Le Parti ouvrier socialiste d'Allemagne, bien qu'il agisse tout d'abord dans le cadre national, a conscience du caractère international du mouvement ouvrier, et il est résolu à remplir tous les devoirs qui s'imposent de ce fait aux travailleurs en vue de réaliser la fraternité de tous les hommes.

Le Parti ouvrier socialiste d'Allemagne réclame, pour préparer les voies à la solution de la question sociale, l'établissement de sociétés ouvrières de production avec l'aide de l'État, sous le contrôle démocratique du peuple travailleur. Les sociétés de production doivent être suscitées dans l'industrie et l'agriculture avec une telle ampleur que l'organisation socialiste de l'ensemble du travail en résulte.

Le Parti ouvrier socialiste d'Allemagne réclame comme base de l'État:

1. Suffrage universel égal, direct, secret et obligatoire pour tous les citoyens âgés d'au moins vingt ans et pour toutes les élections générales et communales. Le jour de l'élection sera un dimanche ou un jour férié.
2. Législation directe par le peuple. La guerre et la paix votées par le peuple.
3. Service militaire pour tous. Substitution de la milice populaire à l'armée permanente.
4. Suppression des lois d'exception, notamment des lois sur la presse, sur les réunions et les coalitions, et en général de toutes les lois restreignant la libre manifestation des opinions, la liberté de la pensée et de l'étude.

5. Justice rendue par le peuple. Gratuité de la justice.
6. Éducation générale et égale du peuple par l'État. Obligation scolaire. Gratuité de l'instruction dans tous les établissements scolaires. La religion déclarée chose privée.

Le Parti ouvrier socialiste d'Allemagne réclame, sous le régime social actuel :

1. La plus grande extension possible des droits et des libertés politiques dans le sens des revendications précitées.
2. Un impôt unique et progressif sur le revenu pour l'État et les communes, à la place de tous les impôts indirects, spécialement de ceux qui pèsent sur le peuple.
3. Droit illimité de coalition.
4. Journée de travail normale en rapport avec les besoins de la société. Défense de travailler le dimanche.
5. Interdiction du travail des enfants, ainsi que du travail des femmes, qui porte préjudice à la santé et à la moralité.
6. Loi de protection de la vie et de la santé des travailleurs. Contrôle sanitaire des logements ouvriers. Surveillance du travail dans les usines, les fabriques et les ateliers, ainsi que du travail à domicile, par des fonctionnaires élus par les ouvriers. Loi punissant les infractions.
7. Réglementation du travail pénitentiaire.
8. Administration pleinement autonome de toutes les caisses ouvrières d'assistance et de secours mutuel.

Programme d'Erfurt

Octobre 1891

L'évolution économique de la société bourgeoise conduit, avec la nécessité des lois de la nature, à la ruine de la petite exploitation, dont le fondement est la propriété privée que le travailleur possède de ses instruments de production. Elle sépare le travailleur de ses moyens de production et le transforme en un prolétaire ne possédant rien; les moyens de production deviennent le monopole d'un nombre relativement petit de capitalistes et de grands propriétaires.

A cette monopolisation des moyens de production sont intimement liés l'élimination, par des exploitations colossales, des petites exploitations morcelées, la transformation de l'outil en machine, enfin un prodigieux accroissement du travail humain. Mais tous les avantages de cette transformation sont monopolisés par les capitalistes et les grands propriétaires fonciers. Pour le prolétariat et les couches intermédiaires submergées - petits bourgeois, paysans - elle signifie une augmentation croissante de l'insécurité de leur existence, de misère, d'oppression, d'asservissement, d'abaissement, d'exploitation.

Toujours plus grand devient le nombre des prolétaires, toujours plus considérable l'armée des ouvriers superflus, toujours plus profonde, l'opposition des exploités et des exploités, toujours plus exaspérée la lutte de classe de la bourgeoisie et du prolétariat, lutte qui sépare la société moderne en deux camps hostiles et qui est la caractéristique commune de tous les pays industriels.

L'abîme qui sépare les possédants et les non-possédants est encore élargi par les crises qui ont leur principe dans l'essence du mode de production capitaliste, crises qui deviennent toujours plus étendues et plus dévastatrices, qui font de l'insécurité générale l'état normal de la société et fournissent la preuve que les forces productives de la société actuelle ont trop grandi pour cette société, que la propriété privée des moyens de production est devenue inconciliable avec un sage emploi et avec le plein développement de ces moyens de production.

La propriété privée des moyens de production, qui servait autrefois à assurer au producteur la propriété de son produit, sert aujourd'hui à exproprier les paysans, les artisans et les petits commerçants et à mettre les non-travailleurs, - capitalistes, grands propriétaires, - en possession du produit des travailleurs. Il n'y a que la transformation de la propriété privée capitaliste des moyens de production, - sol, mines, matières premières, outils, machines, moyens de transport, - en propriété sociale, et la transformation de la production de marchandises en production socialiste, en production effectuée pour et par la société, qui puisse faire que la grande exploitation et la productivité, constamment croissante du travail social deviennent, pour les classes jusqu'ici exploitées, de sources de misère et d'oppression qu'elles sont aujourd'hui, sources du plus grand bien-être et d'un perfectionnement harmonieux et universel.

Cette transformation sociale signifie l'émancipation non seulement du prolétariat, mais de l'ensemble du genre humain qui souffre de l'état présent. Mais elle ne peut être que l'œuvre de la classe ouvrière, parce que toutes les autres classes, malgré les querelles d'intérêt qui les divisent, sont placées sur le terrain de la propriété privée des moyens de production et ont pour but commun le maintien des fondements de la société actuelle.

La lutte de la classe ouvrière contre l'exploitation capitaliste est nécessairement une lutte politique. La classe ouvrière ne peut pas mener ses luttes économiques et ne peut pas développer son organisation économique sans droits politiques. Elle ne peut pas réaliser

le passage des moyens de production en la possession de la collectivité sans être entrée en possession de la puissance politique.

Rendre cette lutte de la classe ouvrière consciente et unitaire et lui montrer son but nécessaire, telle est la tâche du Parti social-démocrate.

Les intérêts de la classe ouvrière sont les mêmes dans tous les pays où existe le mode de production capitaliste. A mesure que s'étend le commerce international et que se développe la production pour le marché du monde, la situation des ouvriers d'un pays dépend toujours davantage de la situation des ouvriers des autres pays. L'émancipation de la classe ouvrière est donc une œuvre à laquelle sont également intéressés les ouvriers de tous les pays civilisés. En connaissance de ce fait, le Parti social-démocrate d'Allemagne se déclare en parfaite union avec les ouvriers de tous les autres pays qui ont conscience de leur classe.

Le Parti social-démocrate d'Allemagne ne lutte donc pas pour de nouveaux privilèges de classe, mais pour la suppression de la domination de classe et des classes elles-mêmes, et pour des droits égaux et des devoirs égaux de tous sans exception de sexe ni de race. Partant de ces idées, il combat dans la société présente non seulement l'exploitation et l'oppression des travailleurs salariés, mais toute espèce d'exploitation et d'oppression, qu'elle soit dirigée, contre une classe, un parti, un sexe ou une race.

Partant de ces principes, le Parti social-démocrate d'Allemagne réclame tout d'abord:

1. Le suffrage universel égal, direct et le scrutin secret pour tous les membres de l'Empire âgés de plus de 20 ans, sans distinction de sexe, dans toutes les élections et tous les votes. Système de représentation proportionnelle et, jusqu'à ce qu'il soit établi, nouveau remaniement légal des circonscriptions électorales après chaque recensement. Périodes législatives d'une durée de deux ans. Jours d'élections et de votes fixés au jour de repos légal. Indemnité pour les représentants élus. Suppression de toute limitation des droits politiques, sauf pour les personnes frappées d'interdiction.
2. La législation par le peuple au moyen du droit d'initiative et de veto. Autonomie administrative du peuple dans l'Empire, l'État, la province et la commune. Élection des fonctionnaires par le peuple; responsabilité pénale de ces derniers.
3. Éducation pour le service militaire pour tous. Milices à la place des armées permanentes. La représentation populaire seule appelée à décider de la guerre et de la paix. Règlement de tous les conflits internationaux par voie d'arbitrage.
4. Abolition de toutes les lois qui limitent ou suppriment la libre expression de l'opinion et le droit d'association et de réunion.
5. Abolition de toutes les lois qui, au point de vue du droit public et privé, mettent la femme en état d'infériorité vis-à-vis de l'homme.
6. La religion déclarée chose privée. Suppression de toutes les dépenses faites au moyen des fonds publics pour des buts ecclésiastiques et religieux. Les communautés ecclésiastiques et religieuses doivent être considérées comme des associations privées qui règlent leurs affaires en pleine indépendance.
7. Laïcité de l'école. Fréquentation obligatoire des écoles populaires publiques. Gratuité de l'enseignement, des fournitures scolaires et de l'entretien dans les écoles populaires publiques, ainsi que dans les établissements d'instruction supérieure pour ceux des écoliers et des écolières qui, en vertu de leurs capacités, sont jugés propres à recevoir une instruction plus élevée.
8. Gratuité de la justice et de l'assistance judiciaire. Justice rendue par des juges élus par le peuple. Appel en matière pénale. Indemnités pour les personnes accusées, arrêtées et condamnées reconnues innocentes. Suppression de la peine de mort.

9. Gratuité des soins médicaux y compris les accouchements et les remèdes. Gratuité des enterrements.
10. Impôt progressif sur le revenu et la fortune pour couvrir toutes les dépenses publiques, dans la mesure où elles doivent être couvertes par des impôts. Déclaration obligatoire des revenus. Impôt progressif sur les successions, d'après l'importance de l'héritage et d'après le degré de parenté. Abolition de tous les impôts indirects, douanes et autres mesures économiques qui sacrifient les intérêts de la collectivité aux intérêts d'une minorité privilégiée.

Pour la protection de la classe ouvrière, le Parti social-démocrate d'Allemagne réclame tout d'abord:

1. Une législation protectrice du travail efficace, nationale et internationale, sur les bases suivantes:
 - a) Fixation d'une journée de travail normale de huit heures au maximum.
 - b) Interdiction du travail industriel pour les enfants au-dessous de quatorze ans.
 - c) Interdiction du travail de nuit, sauf pour les branches d'industrie qui, en vertu de leur nature, soit pour des raisons techniques, soit pour des raisons de bien-être général, exigent le travail de nuit.
 - d) Un intervalle de repos ininterrompu d'au moins trente-six heures, une fois par semaine, pour chaque ouvrier.
 - e) Interdiction du truck-système (Paiement des ouvriers en marchandises).
2. Surveillance de toutes les exploitations industrielles, enquêtes sur les conditions du travail à la ville et à la campagne, et réglementation des conditions du travail par un office impérial du travail, des offices du travail de district et des chambres de travail; hygiène industrielle rigoureusement observée.
3. Même situation pour les ouvriers agricoles et les domestiques et pour les travailleurs industriels; suppression des règlements concernant les domestiques.
4. Le droit de coalition assuré.
5. L'assurance ouvrière tout entière à la charge de l'Empire avec participation déterminante des ouvriers à son administration.